

NON A UNE LOI À GEOMETRIE VARIABLE !

Non content d'avoir fait expulser les squatters en violant les accords passés dans notre canton, notre Procureur général s'amuse maintenant à instrumentaliser l'affaire David Imhof, ce Suisse converti à l'Islam que l'on accuse d'avoir séquestré puis excisé ses deux filles. Cette affaire n'a que trop duré et s'enlise ; elle nourrit ainsi une propagande xénophobe et antimusulmane. En outre, nous déplorons le fait que M. Imhof ne puisse exprimer son point de vue dans les médias. Un fait stupéfiant est pourtant survenu : sa fille cadette, a demandé depuis un an à retourner vivre avec son père et est actuellement toujours placée dans un foyer, privée de l'affection de son père. De plus, elle affirme avoir été voir un hôpital en France voisine qui a certifié par écrit qu'elle ne présente aucune trace de mutilation...

> Alors, si cette jeune fille est sans conteste une victime de maltraitance, on peut légitimement se poser la question de savoir si elle est d'origine parentale ou institutionnelle ? A ce titre, il est surprenant que le Procureur général Daniel ZAPPELLI décide de classer puis de déclasser une procédure pénale (pour lésions corporelles graves) en se référant tantôt au droit suisse et tantôt au droit malaisien toujours dans le but de nuire à M. Imhof. On peut s'interroger sur le fait que le Procureur ait empêché pendant 4 ans une contre-expertise au sujet de l'accusation d'excision et de séquestration malgré la demande insistante du père qui entend pouvoir démontrer ainsi son innocence.

> Faire faussement croire à des adolescentes qu'elles ont été amputées de leur féminité pour susciter une vindicte populaire ne peut que susciter l'indignation de tout acteur de la société civile. Au mépris du droit international et des solutions bilatérales préconisées par la Convention relative aux droits de l'enfant, le Procureur général ZAPPELLI conduit une simple dispute parentale à une véritable impasse judiciaire déshumanisée qui coûte des centaines de milliers de francs aux contribuables genevois.

> C'est pourquoi notre Parti demande que la loi soit appliquée de la même façon pour tous sans discriminations basées sur les convictions politiques et/ou religieuses. Nous rejetons catégoriquement la partialité avec laquelle la loi est appliquée, particulièrement dans cette affaire.

Pour finir, nous demandons que la fille de Monsieur Imhof puisse revivre le plus rapidement possible avec son père selon sa demande et que toute la lumière soit faite sur cette affaire, si nécessaire par une enquête au Grand Conseil qui pourrait permettre de déterminer l'éventuelle responsabilité du Procureur général dans cette tragique histoire.

> Ne serait-il pas judicieux dès lors que le Procureur retire sa candidature pour les prochaines élections judiciaires?

Pour les communistes: Monsieur Xavier Carlo (tél. 078 615 69 91)

Février 2008.

oooooooooooooooooooo

Le dernier article de la Tribune de Genève date du 25 janvier 2008. Nous en donnons le dernier développement.

La situation de ces jeunes filles s'enlise...

La situation devient de plus en plus stressante pour la fille cadette de Monsieur Imhof qui subit des pressions de la part de divers acteurs sociaux pour la convaincre de renoncer à vivre chez son père.

La juge en charge de ce dossier, semble indifférente au syndrome d'aliénation parentale exercé par la mère, renforçant elle-même par ses actions, ce syndrome d'aliénation qu'on ne peut s'empêcher d'appeler **institutionnel**. Sans doute du fait de la mouvance politique de cette juge qui affiche ses engagements féministes qui déteignent sur ses offices. Vouloir protéger une enfant en la plaçant dans un foyer

problématique (autres pensionnaires envoyés à Belle-Idée ou en prison pour mineurs à « La Clairière ») est un bien mauvais calcul.

Comment est-il possible que le SPMI fonctionne de cette manière ? Faut-il remplir ces foyers à n'importe quel prix ? Serait-ce pour les rentabiliser ?

Et la réinsertion familiale, à quoi sert-elle, si les travailleurs sociaux n'y font pas appel ?

Cette triste affaire n'a pas encore trouvé un épilogue heureux, ou du moins satisfaisant, et c'est bien malheureux, quand il s'agit d'enfants.

(A suivre)